

# DOSSIER DE PRESSE 2020

## SUITE DE LA REFLEXION COLLECTIVE SUR LE PROJET JITSI | AIIC SUISSE

### Le risque d'un double discours

par **Guillaume Wherlen** | 05.10.20 | Version anglaise  
par **Rebecca Van Horck**



L'AIIC doit-elle créer un logiciel d'interprétation à distance basé sur Jitsi ? Les arguments contre l'emportent selon moi sur les arguments pour.

Avant toute chose, précisons le contexte de départ : une organisation nous a sollicités, non pas officiellement en tant qu'AIIC mais en tant qu'interprètes, de manière informelle, pour savoir si nous connaissions des alternatives aux plateformes les plus connues. Jitsi ayant été évoqué au cours des séminaires RSI qui venaient de se dérouler, une réflexion s'est engagée pour déterminer si ce logiciel pouvait répondre aux besoins de l'organisation en question.

La réponse est non. En l'état, ce logiciel ne présente pas les fonctionnalités nécessaires à une réunion multilingue, mais il est possible de les créer grâce à l'API (Application Programming Interface) prévue par les concepteurs de Jitsi précisément dans ce but. Nous l'avons vérifié en allant jusqu'au stade d'un proof of concept.

Une possibilité aurait été, pour l'organisation précitée, d'effectuer elle-même cette adaptation, puis de l'héberger sur son propre serveur. Malgré la présence de services informatiques compétents, puisqu'ils avaient déjà mis au point d'autres logiciels, cette solution a été écartée, jugée trop lourde.

Dans la foulée, la réflexion s'est poursuivie pour étudier l'applicabilité d'un tel système à d'autres contextes, notamment sur le marché privé. Il convient dans ce cas de bien distinguer différents scénarios correspondant à différents niveaux d'implication :

1. L'AiIC crée la version adaptée de Jitsi mais ne devient en aucun cas fournisseur de services de télécommunication comme le sont les plateformes. Il appartient au client de posséder un serveur performant sur lequel il installera ce logiciel basé sur Jitsi pour permettre à ses participants de s'y connecter, puis d'y relier les consoles situées dans les cabines d'interprétation et d'en assurer le bon fonctionnement.

2. L'AiIC crée et héberge un dispositif de visioconférence multilingue sur son propre serveur et devient une plateforme de plus sur le marché.

Le scénario n°2, le plus extrême, me semble exclu pour des raisons trop nombreuses à énumérer ici. Contentons-nous de rappeler que nous sommes une association professionnelle et non une agence d'interprétation.

Quant au scénario n°1, il ne serait applicable qu'à un client d'une certaine taille, possédant ses propres locaux, ayant à sa disposition du personnel qualifié et prêt à assurer la partie technique en interne. Quel rôle jouerait l'interprète dans ce cas? Se contenter de signaler au client l'existence d'un logiciel librement disponible, suffisamment abouti et testé pour être employé dans une conférence. À titre de comparaison, ce serait comme préconiser l'utilisation du navigateur Firefox plutôt qu'un autre, sans être soi-même responsable des éventuelles failles de Firefox. Le statut de logiciel libre permet cette dissociation, à supposer que la philosophie du libre soit comprise par le client, ce qui est un premier postulat hasardeux.

Car quelqu'un va bien devoir se charger d'effectuer les adaptations nécessaires à une utilisation multilingue de Jitsi, étant donné que nous parlons de quelque chose qui n'existe pas encore. Si l'AiIC en est le commanditaire, il ne faut pas qu'elle en devienne propriétaire sous peine d'en être également responsable, ce qui n'a jamais été sa vocation. Il s'agirait donc de financer un travail de programmation, procéder à des tests de fiabilisation, forcément nombreux, puis le rendre librement disponible au monde entier sans rien demander en retour et prier pour que malgré le statut de logiciel libre, la réputation de l'AiIC ne soit pas mise à mal en cas de faille technique.

Enfin et surtout, ce qui est faisable est-il souhaitable ? L'intérêt perçu à court terme va-t-il dans le sens de l'intérêt de la profession à long terme ? La discussion sur ce projet rejoint forcément le débat plus général sur le positionnement de l'Aiic vis-à-vis de la téléinterprétation. À ce sujet, je considère qu'il faut éviter l'amalgame suivant : accepter de travailler à distance pour éviter que le client ne cède aux sirènes des opérateurs les plus agressifs, surtout dans un contexte de crise sanitaire, ne signifie pas préconiser cette configuration.

Il est trop tôt pour enterrer notre métier tel que nous l'avons connu jusque-là. La crise sanitaire laissera des traces, c'est évident, et nous ne savons pas encore quelles réunions resteront virtuelles, lesquelles redeviendront présentielle, ni non plus quel sera le taux de participation à distance dans les réunions hybrides. Il sera certainement plus élevé qu'avant la crise, mais moins qu'au plus fort de la crise. Certains marchés en sortiront plus lésés que d'autres, certes. Cependant, ce serait une erreur à ce stade de renoncer à militer pour que les réunions se déroulent en présentiel à chaque fois que cela est possible, et que la téléinterprétation ne soit qu'un dernier recours. Un tel renoncement serait irréversible.

Or, si l'Aiic était commanditaire ou créatrice d'un logiciel de téléinterprétation, même sans en revendiquer la propriété, elle y serait forcément associée dans les esprits et cela serait interprété comme un revirement total par rapport aux réserves que nous avons affichées jusque-là. Non contents de nous contredire, ou d'en donner l'impression, ce qui revient au même, nous perdrons alors toute chance de faire passer le message nuancé ci-dessus. Aussi, si quelqu'un devait mener à bien ce projet, dans le but louable d'éloigner le loup de la bergerie (mais ne remplace-t-on pas un loup par un autre ? C'est un autre débat), il est important que cela se fasse en dehors de tout parrainage de l'Aiic, sans que cette dernière y soit associée de quelque manière que ce soit.

Pour finir, rappelons une évidence : l'interprétation à distance, lorsqu'elle passe par une connexion internet, même depuis un hub, est une interprétation dégradée, puisque le son l'est aussi. Je m'inscris en faux et me déclare stupéfait face aux discours laissant entendre qu'il appartient aux interprètes de se « former » à travailler au même niveau dans ces nouvelles conditions. Oserait-on

inviter un radiologue à se « former » à faire le même travail de diagnostic avec de l'imagerie floue ? Cela suppose une inversion des responsabilités qui laisse pantois. Jitsi est un logiciel de visioconférence par Internet. Sa seule vertu est de ne pas appartenir à l'un des gros opérateurs que je ne citerai pas, mais le son qu'il produit n'est pas meilleur que celui des autres plateformes. Y associer l'AIIIC ne reviendrait-il pas à abaisser ses normes de qualité ? A-t-elle revu à la baisse ses normes de qualité face à la disparition de pans entiers du marché aux quatre coins du monde ces dernières décennies ? Ces marchés auraient-ils été préservés si elle l'avait fait ? Déjà longtemps avant la pandémie actuelle, un collègue, reconnu sur la place, et qui me pardonnera, je l'espère, de lui emprunter cette phrase, résumait ainsi la situation : « la seule manière de sauver l'interprétation est qu'elle soit excellente ». Suffira-t-il qu'elle le soit cette fois-ci ? Rien n'est moins sûr, mais si nous renonçons à ce qu'elle le soit, aurons-nous encore seulement quelque chose à vendre ?



aiic

Suisse

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

INTERNATIONAL ASSOCIATION  
OF CONFERENCE INTERPRETERS